



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20 h, le 5 septembre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Jean-Claude Gaudreau, maire suppléant et conseiller au siège no. 1**
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

ÉTAIENT ABSENTS : Marcel Soucy, maire (absence motivée)
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6
(absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Jean-Claude Gaudreau, la séance est ouverte à 20 h 03.

RÉS.01.09.23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.09.23

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 21 AOÛT 2023

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 7 août 2023** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE du 21 août 2023** soient et sont approuvés tels que déposés.

ADOPTÉE

RÉS.03.09.23

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS DE LA VILLE DE CAP-CHAT

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que **les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #8381 à #8400 ainsi que #34758 à #34812, pour un montant de 268 795.95 \$, soient et sont approuvés.**

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé, le 24 août 2023, aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements, tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et résolu que la municipalité de Cap-Chat demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De **CONCLURE**, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- **D'AUGMENTER** les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;

- De **n'AJOUTER** aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De **PERMETTRE** le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De **RENDRE** admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;
- De **TRANSMETTRE** copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au député de la circonscription de Gaspé, M. Stéphane Ste-Croix et à la députée de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mme Diane Lebouthillier, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

RÉS.05.09.23

ESCALIER DE SECOURS CÔTÉ SUD DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE / CONSTRUCTION MAJO – 8 568. \$ + TX – PROGRAMME PRABAM

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture numéro 775611, de Construction Majo, au montant de 8 568. \$ + taxes**, relative à la reconstruction d'un escalier de secours du côté sud de l'édifice de l'Hôtel de Ville; cette **dépense étant affectée au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**.

ADOPTÉE

RÉS.06.09.23

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACHAT DE DOUZE (12) LAMPES SUSPENDUES / FOURNISSEUR « BOUCLAIR », AU MONTANT DE 1 331. 88\$ + TX

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité entend procéder à l'achat de douze (12) lampes auprès de l'entreprise « Bouclair », pour le prix de 1 332.88 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **MARIE-ÈVE GODBOUT** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER l'achat de douze (12) lampes suspendues auprès de l'entreprise « BOUCLAIR », au prix de 1 331.88 \$ + taxes;**
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.**

ADOPTÉE

RÉS.07.09.23

PROJET VITALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – ACCEPTATION DE SOUMISSION – FOURNISSEUR « PAPERIE BLOC-NOTES INC. » - SOUMISSION DATÉE DU 09 AOÛT 2023, PORTANT LE NUMÉRO 2413, AU MONTANT DE 20 680. \$ + TX

ATTENDU QUE la municipalité est à revitaliser sa bibliothèque municipale située dans les murs de l'école de l'Escabelle de Cap-Chat;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE la municipalité a sollicité de l'entreprise « Papeterie Bloc-Notes Inc. » une soumission pour l'achat de certains meubles, accessoires et autres biens devant équiper la bibliothèque municipale;

VU la soumission produite par l'entreprise « Papeterie Bloc-Notes Inc. », datée du 9 août 2023, portant le numéro 2413, au prix de 20 680. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et unanimement résolu :

- De **RETENIR** la soumission produite par « Papeterie Bloc-Notes Inc. », du 9 août 2023, portant le numéro 2413, et d'**AUTORISER** l'achat des biens y étant décrits, au prix de 20 680. \$ + taxes;
- D'**AFFECTER** la dépense à la subvention reçue en vertu du FRR, Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – dossier MRC 450-2023-3 – Projet vitalisation de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

RÉS.08.09.23

OCTROI D'UN MANDAT PROFESSIONNEL À LA FIRME INNOVATION AMERIK DIV. MATANE S.E.N.C.

ATTENDU QUE le Conseil désire connaître l'état des fondations et de la structure du Centre Sportif Claude-Jourdain;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville a sollicité de la firme Innovation AMERIK Div. Matane s.e.n.c. une offre de service;

VU l'offre de service proposée à la Ville par Innovation AMERIK Div. Matane s.e.n.c., datée du 22 août 2023, au prix de 5 890. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité :

- De **CONFIER** à la firme Innovation AMERIK Div. Matane s.e.n.c., le mandat de procéder à l'expertise de la fondation et de la structure en générale du bâtiment « Centre sportif Claude-Jourdain », conformément à l'offre de services soumise à la Ville, datée du 22 août 2023, pour le prix de 5 890. \$ + taxes;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.09.09.23

COLMATAGE DE FISSURES D'ASPHALTE RUE DES FONDS – CONFIRMATION DE MANDAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE FISSURES GASPÉSIE INC. – 19 331.75 \$ + TX

ATTENDU QUE la Ville a requis les services de l'entreprise « Fissures Gaspésie Inc. » afin de procéder au colmatage des fissures d'asphalte sur la rue des Fonds;

ATTENDU QUE le prix convenu entre l'entreprise et la Ville a été fixé à 2,25 \$ du mètre linéaire plus les frais de mobilisation/relocalisation;

ATTENDU QUE les travaux ont nécessité 8 103 mètres de colmatage;

VU la facture adressée à la Ville par l'entreprise, portant le numéro 14, datée du 30 août 2023, au montant de 19 331.75 \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu :

- De **CONFIRMER le mandat octroyé à l'entreprise « Fissures Gaspésie Inc. »**, pour le colmatage des fissures d'asphalte sur la rue des Fonds;
- **D'AUTORISER le paiement à Fissures Gaspésie Inc.** de la facture numéro 14, datée du 30 août 2023, **au montant de 19 331.75 \$ + taxes**;
- **D'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Monsieur Jean-Claude Gaudreau, maire suppléant, fait la lecture du mot du maire en abordant les sujets suivants :

- Bon retour en classe aux étudiants et enseignants;
- Rappel à la population quant aux limites de vitesse et, en particulier, aux abords des zones scolaires, à la suite de nombreuses plaintes reçues des citoyens et malgré les moyens mis en place par l'équipe municipale. On invite les gens à adresser leurs plaintes à la Sûreté du Québec;
- Acquisition d'un terrain dans le secteur de la rue des Écoliers près du parc industriel en vue de concrétiser les projets de construction d'un garage municipal et d'une caserne de pompiers;
- Implication financière de la ville dans un projet de construction d'un bâtiment multi-usage sur la halte routière de l'Anse;
- Remplacement du surpresseur de la Côte-des-Neiges (soumission déposée et sommes à finaliser l'entente);
- Réception d'une mise à jour de la firme d'ingénieurs concernant le dossier d'assainissement des eaux, par la suite, la conception du plan de travail.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens assistent à l'assemblée.

Des questions sont adressées aux membres du Conseil et au directeur général-greffier.

Des interventions et commentaires de la part des citoyens sont également entendus.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 21 h 33 et il est proposé par **RÉGIS SOUCY** que l'assemblée soit et est levée.

JEAN-CLAUDE GAUDREAU
MAIRE SUPPLÉANT

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER